

Direction Secteur Développement Urbain
Urbanisme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors
ARRÊTÉ MUNICIPAL
N°AR2025_568

OBJET : ARRETE DE NUMEROTATION, 29, 31 ET 33 RUE HONORE PETETIN

Le maire de Givors,

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-28 ;

Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication des voies et du numérotage ;

Vu l'arrêté n° AR2022_040 du 21 janvier 2022, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Benjamin Alligant, conseiller municipal ;

Vu le Permis de Construire n° 069 091 24 00032 ;

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police que le maire peut prescrire ;

Considérant que le numéro de voirie est indispensable pour recevoir correctement le courrier et être facilement localisable dans la vie quotidienne (service à la personne, visites diverses, accès des services publics et d'urgence...) ;

Considérant la demande de Madame Carine Moretto, correspondante du RIL pour la mise à jour du répertoire des immeubles localisés, concernant le numérotage des immeubles situés sur les parcelles AK 92, AK93, AK95, AK 96, AK 97, AK 98, AK 99, AK 316, AK 317 à Givors ;

ARRÊTE

Article 1 : Il est prescrit la numérotation suivante sur la rue Honoré Pététin :

N° immeuble	Références cadastrales
29	Parcelle n°AK 99, AK 98, AK 95
31	Parcelle n°AK 97, AK 96, AK 316
33	Parcelle n°AK 317, AK 93, AK92

Article 2 : Les frais de premier établissement et de renouvellement, pour cause de changement de série, du numérotage, sont à la charge du propriétaire.

Article 3 : Les frais d'entretien et, hors le cas de changement de série, de réfection du numérotage, sont à la charge des propriétaires qui doivent veiller à ce que les numéros

inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes premières.

Article 4 : Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et contrôle de l'autorité municipale.

Article 5 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté par :

- publication sur le site internet de la ville de Givors,
- notification à l'intéressé,
- ampliation du présent arrêté à l'ensemble des services publics intéressés : La Poste, l'administration des impôts, le cadastre, l'opérateur historique, Engie, Enedis, les pompiers, l'INSEE, le service de l'eau et de l'assainissement de la Métropole de Lyon.

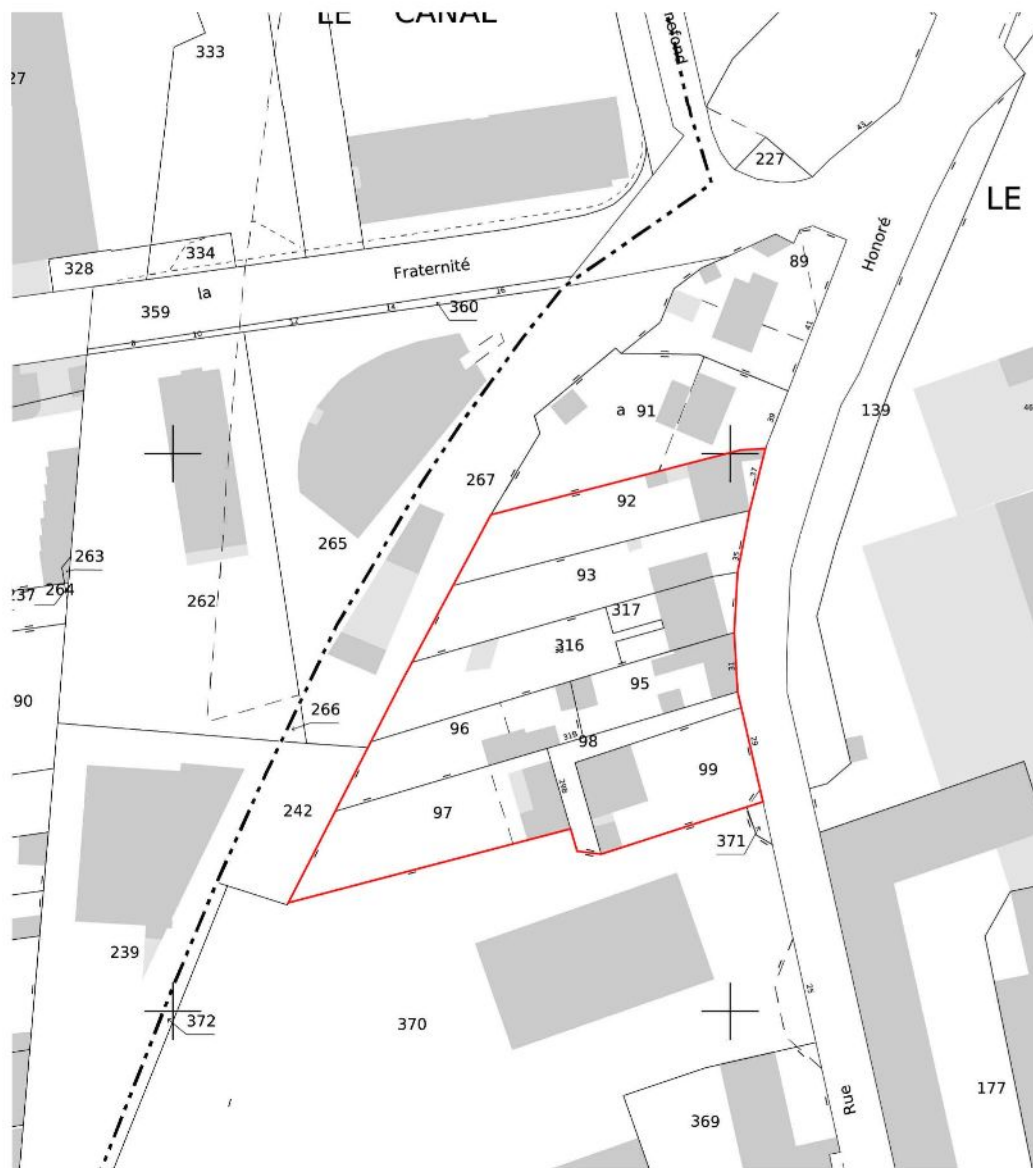
Article dernier : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le 22 septembre 2025,

Benjamin ALLIGANT,
Conseiller municipal délégué
à la voirie et aux bâtiments
municipaux

Envoyé en Préfecture le :

Affiché ou notifié le :



PC1.1 _ Plan cadastral
Ech : 1/1000e

Parcelles :
92, 93, 316, 317, 96, 95, 97, 98, 99

Surface de terrain totale : 3976 m²



PC 1.2_ Vue aérienne de la commune de Givors par rapport à la métropole de Lyon



PC1.3_ Vue aérienne à l'échelle du quartier du site de projet

78 logements en accession libre
PC 1 - Plan de situation

MOA
Groupe LAUNAY
45, Avenue de Foch
69006 - Lyon
tél : 03.03.00.00.00



SUPERMIXX Architectes Urbanistes
33 quai Arlaing - 69009 Lyon
T 04 78 45 76 23 - architectes@supermixx.fr

PC	
PC1	
Ech	1 : 1000
Ind.	0
Date	20/12/2024



GRUPE LAUNAY
 RHONE-ALPES
 SAS au capital de 5000 000 euros
 RCS 879 945 874 - RCS ALPES 81104
 45 av. Maréchal Foch
 69006 LYON
 04 72 15 59 96



78 logements en accession libre PC 2 - Plan de masse

MOA
 Groupe LAUNAY
 45, Avenue de Foch
 69006 - Lyon
 tél : 03.00.00.00.00

SUPER
mixx
 ARCHITECTES URBANISTES

SUPERMIXX Architectes Urbanistes
 33 quai Artaud - 69009 Lyon
 T 04 78 45 76 23 - architectes@supermixx.fr

PC	
PC2	
Ech	1 : 500
Ind.	
Date	20/12/24

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le



ID : 069-216900910-20250922-AR2025_568-AR